



Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2026

Date de convocation du : 23 Mars 2026.

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRÉ Francis, Madame GLADINE ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cecile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s)

Excuse(s)

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire annonce l'annulation de 3 délibérations à l'ordre du jour citées sur la convocation :

- Fixation du nombre et élection des conseillers délégués
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21/03/2026 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 21 mars 2026.
Aucune observation.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

2- Indemnités de fonction aux élus

Lecture de la délibération par Mr Jean-François PARRO.

- L'indemnité de fonction du Maire est égale à 48.44% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 19.135% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème, 3ème et 4ème adjoint est égale à 16.53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction des conseillers titulaires d'une délégation est égale à 6.956% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Le montant maximum de l'enveloppe possible selon le CGCT pour les indemnités brutes est de 6 683.59€ / mois.

Le montant de l'enveloppe proposée pour la commune de Jussac pour les indemnités brutes est de 5 959.70€/mois.

Ce qui correspond à 89% de l'enveloppe globale maximale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

3- Majoration des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Compte-tenu que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales en 2013, les indemnités réellement octroyées *pourraient* être majorées de 15%.

	Taux fixés sans majoration	Taux votés avec majoration de 15%
Maire	48.44%	55.70%
1 ^{ère} adjointe	19.135%	22%
2 ^{ème} adjoint	16.53%	19%
3 ^{ème} adjointe	16.53%	19%
4 ^{ème} adjoint	16.53%	19%
Conseillère déléguée à la vie scolaire- jeunesse, au développement économique et à la communication	6.956%	8%
Conseiller délégué à la voirie-urbanisme et à la sécurité	6.956%	8%
Conseillère déléguée aux affaires sociales-santé et solidarité	6.956%	8%
Conseiller délégué à la vie associative-culture-animation, aux ateliers municipaux et aux bâtiments-travaux	6.956%	8%

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

4-Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Lecture par Mme Nathalie CLUSE de la délibération des délégations consenties au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Cette délibération sera adressée par mail à tous les élus et annexée au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

5- Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur a été envoyé à chacun des conseillers en amont du conseil avec la convocation au conseil municipal, chaque conseiller a donc pu en prendre connaissance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

6- Constitution des commissions communales

Pour information :

Selon l'article L. 2121-22 du CGCT : « Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions ... doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Le conseil municipal doit rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique du conseil, en s'assurant que chaque liste ait au moins un de ses membres au sein de la commission (CE 26 septembre 2012, Commune de Martigues, n°345568).

Le conseil municipal :

- fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission ;

- désigne par délibération ceux qui siégeront dans telle ou telle commission.

Elles sont facultatives, et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

Monsieur le Maire propose :

- De fixer à 7 membres les conseillers siégeant dans chaque commission.

- De retenir le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » pour la répartition des sièges

Mme Nathalie CLUSE fait lecture des commissions proposées et précise que chaque commission est présidée de droit par Mr le Maire.

Elle précise également le nom et prénom de chaque conseiller intégrant les commissions de sa liste :

- Commission développement économique : Nathalie CLUSE, Yoann BITAUD, Benoît GIBERT, Aurélie MAISONOBE, Anne DELHOSTAL.
- Commission Vie scolaire/Jeunesse : Nathalie CLUSE, Yohann ALRIVIE, Benoît GIBERT, Laure GLADINE-ROUCHY, Aurélie MAISONOBE.
- Commission finance : Jean-François PARRO, Laure GLADINE-ROUCHY, Benjamin LESCURE, Aurélie MAISONOBE, Francis MARRE.
- Commission voirie/urbanisme/sécurité : Jean-François PARRO, Yoann BITAUD, Benjamin LESCURE, Benoît GIBERT, Bruno LESMARIE.
- Commission bâtiments/travaux/cadre de vie/développement durable : Francis MARRE, Catherine AMBLARD, Benoît GIBERT, Bruno LESMARIE, Aurélie MAISONOBE.
- Commission animation/culture/vie associative : Francis MARRE, Yohann ALRIVIE, Catherine AMBLARD, Laure GLADINE-ROUCHY, Valérie LAROUSSE.
- Commission affaires sociales/santé/solidarité : Anne DELHOSTAL, Catherine AMBLARD, Mireille CHASTILLON, Valérie LAROUSSE, Nathalie CLUSE.
- Commission ressources humaines : Anne DELHOSTAL, Catherine AMBLARD, Mireille CHASTILLON, Valérie LAROUSSE, Nathalie CLUSE.
- Commission communication : Nathalie CLUSE, Yohann ALRIVIE, Anne DELHOSTAL, Laure GLADINE-ROUCHY, Francis MARRE.

Mme Nathalie CLUSE demande si d'autre personne ont une liste à proposer.

Aucune personne ne se manifeste pour une autre liste mais Mr Jean-François RODIER prend la parole et se dit surpris de découvrir seulement ce soir la liste des commissions.

Mme Nathalie CLUSE lui répond que ce sont les mêmes que sur le dernier mandat et qu'ils peuvent bien sûr intégrer les commissions qu'ils souhaitent.

Mr le Maire précise qu'ils peuvent prendre du temps pour y réfléchir maintenant.

Mr Jean-François RODIER répond qu'ils ne donneront pas de nom ce soir, car cela mérite réflexion et rappel qu'il y a 6 ans, la liste des commissions avait été fournie 15 jours avant le conseil municipal.

Mme Cécile GANE dit qu'elle ne comprend pas quelles sont les attributions des adjoints ainsi que celles des conseillers délégués.

Mme Nathalie CLUSE distribue une feuille récapitulant toutes les commissions ainsi que les conseillers de sa liste intégrés dans ces dernières.

Mme Nathalie CLUSE propose donc d'attendre avant de voter les commissions mais que s'ils pouvaient donner une réponse dans la semaine prochaine, cela permettrait à Mr le Maire d'intégrer leurs noms dans les commissions avant le prochain conseil municipal.

Mme Nathalie CLUSE rappelle l'importance du travail des commissions avant le prochain conseil municipal qui aura lieu en avril où le vote du budget est prévu.

Mr le Maire propose de reporter le vote de la délibération au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal valide à l'UNANIMITÉ.

7- Orientations et crédits affectés à la formation des conseillers municipaux

Mr le Maire rappelle que ces crédits ont très peu été utilisés auparavant et propose d'inscrire au budget principal 2026 une enveloppe annuelle égale à 2 000€.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

8- Renouvellement de 4 membres élus du Conseil d'Administration du CCAS

Mme Anne DELHOSTAL fait proposition d'une liste de 4 membres pour siéger au conseil d'administration du CCAS : Mme Anne DELHOSTAL, Mme Mireille CHASTILLON, Mme Valérie LAROUSSE, Mme Catherine AMBLARD.

Elle demande si une autre personne a une autre liste à présenter. Aucune autre liste n'est proposée.

La secrétaire de Mairie intervient et explique que pour siéger au CCAS, on se doit de respecter la proportionnelle. Elle repose la question à savoir si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Toujours aucune manifestation. Elle explique donc qu'elle contactera la préfecture dès lundi pour savoir comment faire car la proportionnelle n'est pas respectée.

9- Désignation de la Commission d'Ouverture des Plis – Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Ouïe l'exposé par Mr Francis MARRE.

Rappel : Monsieur le Maire est Président de droit.

Proposition faite par Mr Francis MARRE de :

3 titulaires : Le Maire : Mr André ARNAL (de droit), Francis MARRE, et Jean-François PARRO.

3 suppléants : Benoît GIBERT, Bruno LESMARIE, Yoann BITAUD.

Il demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter.

Mme Françoise FOUSSAT souhaite se présenter.

Le conseil municipal passe au vote à bulletins secrets.

Mr Yohann ALRIVIE et Mr Benjamin LESCURE sont désignés assesseurs.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Candidats Francis MARRE et Jean-François PARRO : 15 voix

Candidate Françoise FOUSSAT : 4

Après calcul :

- Sont donc élus titulaires : Mr Francis MARRE, Mr Jean-François PARRO et Mme Françoise FOUSSAT.
- Sont élus suppléants : Messieurs Benoît GIBERT, Bruno LESMARIE et Yoann BITAUD

10- Désignation de la Commission d'Ouverture des Plis – Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Ouïe l'exposé par Mr MARRE Francis.

Rappel : Monsieur le Maire est Président de droit.

Proposition faite est de nommer les mêmes titulaires et suppléants que la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

11- Représentant de la commune au sein du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre (CSIVA)

Lecture de la délibération par Mme Anne DELHOSTAL.

Mr le Maire propose Mme Nathalie CLUSE en tant que titulaire et Mme Laure ROUCHY-GLADINE en tant que suppléante, Mme Anne DELHOSTAL demande s'il y a d'autre candidature.

Aucune autre personne ne souhaite se présenter.

Proposition de vote à main levée : 19 pour.

Mr le Maire procède donc au vote : 19 pour.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

12- Désignation des membres délégués correspondant SDEC

Ouïe l'exposé par Mr le Maire.

Proposition faite est de nommer : Francis Marre et Jean-François PARRO

Mr le Maire demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Aucune autre candidature.

Proposition de vote à main levée : 19 pour.

Mr le Maire procède donc au vote : 19 pour.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

13- Désignation d'un membre délégué correspondant CNAS

Ouïe l'exposé par Mr le Maire.

Proposition de la conseillère Anne DELHOSTAL comme déléguée du collège des élus du CNAS. Mr le Maire demande si quelqu'un d'autre souhaite se présenter. Aucune autre candidature.

Proposition de vote à main levée : 19 pour.

Mr le Maire procède donc au vote : 19 pour.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

14- Maintien de la demande d'aide pour l'opération réattribution du bloc cuisine/cantine (avec réévaluation de la demande d'aide à 200 000€)

Lecture de la délibération par Monsieur le Maire.

Proposition de maintien, au titre du FCS 2026, de la demande d'aide pour l'opération réattribution du bloc cuisine/cantine (avec réévaluation de la demande d'aide à 200 000€).

Annualisation de la demande, au titre du FCS 2027, de la demande d'aide pour l'opération projet de réaménagement espace public et développement de l'offre de santé.

Mr Jean-François RODIER précise, pour la compréhension de tous, que cela avait fait l'objet d'un avis favorable en municipalité qui devait être mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 26/02/26. Il y a eu un PV de carence, le quorum n'étant pas atteint à la séance du conseil municipal du 26-02-2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

15- Subvention exceptionnelle : Association Jussac Jump

Proposition par Mr le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association JUSSAC JUMP (ferme équestre) dans le cadre de la finale départementale du concours de dressage du 29/03/26.

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

16- Subvention exceptionnelle : GVA Aurillac Saint-Cernin

Proposition par Mr le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 100€ pour le GVA Aurillac Saint-Cernin afin de soutenir leurs activités (collecte déchets plastiques agricoles, démonstration de semoir...).

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

Décisions du Maire

Aucune décision du Maire.

Questions diverses

Mr Jean-François RODIER demande s'il y a eu un retour sur l'évaluation de l'école.
Mr le Maire répond qu'il y a un conseil d'école le 02/04/26 et un retour devrait être fait.

Mr Francis MARRE demande à Mr Michel LACROIX si les extincteurs sont prévus pour la nouvelle cantine scolaire : non prévus, ce n'est pas le marché spécifique.

Mr le Maire précise qu'un arrêt dépose-minute sera réalisé devant la nouvelle cantine scolaire avec une place PMR. Mr Michel LACROIX propose que ces arrêts "dépose-minute" se fassent sur un créneau 7h-9h / 15h/17h afin de libérer ces places pour les gens se rendant à la pharmacie.

Mr Francis MARRE demande s'il y a des problèmes avec la chaudière de la médiathèque. Mr Michel LACROIX explique que c'est un problème technique.

Mr le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 28 avril à 18h30, salle du conseil municipal (vote des budgets et vote des commissions municipales seront à l'ordre du jour)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

La secrétaire de séance

Anne DELHOSTAL



Le Maire,

André ARNAL



délibération
D2026-4-1

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

Objet : Dérogation
concernant la mise en œuvre
du Règlement Municipal

Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

3. Dérogation relative à la mise en œuvre du Règlement Municipal.

Adopté :

Exécuté :

Procès-verbal de la séance : voir le lien ci-dessous.

Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

3. Dérogation relative à la mise en œuvre du Règlement Municipal.

- 10. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 11. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 12. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 13. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 14. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 15. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 16. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 17. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 18. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 19. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :
- 20. Le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la séance du vendredi 27 mars 2026 à 19h00, au cours de laquelle ont été traités les points suivants :

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260428-D2026-4-1-DE
Date de réception préfecture : 12/05/2026